

Le 5 septembre 2017

Monsieur le Ministre,

C'est avec grand intérêt que Renovate Belgium, une plateforme qui soutient depuis plus de 5 ans la rénovation énergétique en Belgique, a pris connaissance de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) du nouveau Gouvernement wallon.

Renovate Belgium se réjouit de l'annonce de mesures visant à améliorer la qualité de l'habitat wallon et de différentes initiatives permettant d'atteindre une meilleure efficacité énergétique.

Il s'agit à présent de concrétiser des mesures sur le court terme pour augmenter le taux de rénovation actuel de 1% vers 3%, seul moyen d'atteindre les objectifs climatiques assignés à la Wallonie tout en stimulant activement l'emploi dans notre Région.

Nous nous réjouissons sincèrement que, dans ce contexte, votre cabinet ait souhaité nous contacter pour identifier les mesures prioritaires en vue d'une action efficace en faveur de la rénovation énergétique du bâti wallon.

A court terme, Renovate Belgium recommande les mesures suivantes :

1. Réforme du système des primes
 - a. Augmenter l'attractivité des primes pour atteindre des taux de rénovation plus élevés.
 - b. Hiérarchiser les primes en prenant en compte les travaux sur l'enveloppe qui ont le plus d'impact énergétique.
 - c. Soutenir les mesures et produits qui améliorent la qualité énergétique du logement tout en augmentant le confort, la santé et la sécurité.
 - d. Simplifier la procédure administrative, notamment en refondant les primes « rénovation » et « énergie ».
 - e. Soutenir les travaux et l'installation de produits visant le cost-optimum, comme par exemple le double vitrage à haut rendement.
2. Concrétisation sans délai de la Stratégie wallonne de rénovation

Pendant de longs mois, l'ensemble des acteurs publics et privés ont travaillé à alimenter cette stratégie, envoyée il y a quelques semaines aux autorités européennes par la Région wallonne. Elle offre au secteur un horizon ambitieux et pragmatique dont il a besoin, mais aussi la perspective d'une stabilité propice aux investissements.

- a. Donner la priorité aux interventions sur l'enveloppe, notamment celles qui favorisent le confort des habitants.
- b. Développer les outils « Passeport bâtiment » et « Feuille de route rénovation » pour chaque bâtiment.
- c. Renforcer le système des prêts à taux zéro.

- d. Développer des initiatives d'information et de conseils au grand public, notamment sur les rénovations profondes par étape, les modalités de financement et les aides disponibles, par exemple via des guichets uniques.
3. Politique fiscale volontariste
 - a. Mettre en place une politique visant à soutenir la rénovation énergétique lors du changement de propriétaire (droits d'enregistrement, droits de succession et de donation), par exemple moduler les droits d'enregistrement (à la hausse ou à la baisse) via un mécanisme incitant à la rénovation énergétique, mais aussi réorienter le chèque habitat vers la rénovation énergétique.
 - b. Exonérer de précompte immobilier les rénovations lourdes (pour une période définie dans le temps)
 - c. Maintien impératif du taux réduit de TVA (6%) en rénovation pour les bâtiments de plus de 10 ans.

Outre ces mesures qui peuvent être mises en œuvre rapidement, Renovate Belgium se tient à votre disposition pour discuter d'autres mesures qui soutiendront la transition durable et écologique de l'économie et du bâti wallon, à savoir :

1. Imposer une rénovation énergétique lors de chaque transfert de propriété.
2. Prendre en compte la production d'énergie renouvelable hors site.
3. Créer un Fonds pour la performance énergétique soutenant le secteur de la construction.
4. Soutenir la formation professionnelle pour garantir la qualité des travaux réalisés.

Pour répondre de la manière la plus utile à votre demande, nous avons dans ce courrier énuméré les mesures qui nous semblent les plus urgentes et prioritaires. Une série de notes plus techniques ou détaillées présentant ces différentes mesures existent ; elles peuvent bien entendu être adressées à votre cabinet sur simple demande.

Nous sommes évidemment à votre disposition dans les prochains jours et semaines pour vous présenter ces mesures et travailler avec vous à leur implémentation.

En vous remerciant de l'attention et du suivi que vous réserverez à notre action, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

Personne de contact : Sabine Pauquay - GSM : 0475/ 80 60 06 ou Sabine.pauquay@velux.com

Les membres de Renovate Belgium



FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE

